

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 12 octobre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc, DOSSMANN Matthieu, BARTH Julien, SMALLWOOD Véronique, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : M. René ALMY à M. André RIBSTEIN
Mme Filomena DESFOURS à M. Georges HERTER

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Bunker – Rue des Vignes

Point 3 / Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energies (CEE) de la Commune par Saint-Louis Agglomération

Point 4 / Transfert à Saint-Louis Agglomération de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »

Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 6 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 7 / Divers & Informations

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Monsieur René ALMY donnant procuration à Monsieur André RIBSTEIN et de la procuration de Madame Filomena DESFOURS donnant procuration à Monsieur Georges HERTER puis aborde les points à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 septembre 2020 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Bunker – Rue des Vignes

Monsieur le Maire explique que la Commune a conclu un échange avec Monsieur et Madame Kreiter d'Hégenheim en 1980.

En effet, en échange d'une parcelle de terrain cédée par les époux Kreiter, la Commune les autorisait par acte notarié de s'occuper et de jouir d'un fortin situé dans la rue des Vignes à Uffheim.

L'acte de notaire prévoyait la jouissance du bien jusqu'en 2020.

Le bail étant terminé, Monsieur le Maire informe que la Commune a réceptionné 3 demandes distinctes de particuliers qui souhaitent gérer ce bunker.

Toutefois, après réflexion, les Elus pensent qu'il serait judicieux que la Commune conserve ce bien qui permettrait d'entreposer du matériel.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision de ne plus louer le fortin situé Rue des Vignes et de le conserver pour une utilisation communale.

POINT 3 / Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energies (CEE) de la Commune par Saint-Louis Agglomération

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

Vu la convention de partenariat, avec Saint-Louis Agglomération, intitulée « convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) des communes-membres de Saint-Louis Agglomération » annexée à cette présente délibération ;

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;

Considérant l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergies (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec Saint-Louis Agglomération afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergies ;

Considérant le dispositif proposé par Saint-Louis Agglomération pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 4^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;

AUTORISE ainsi la commune à confier à Saint-Louis Agglomération le mandat pour :

- o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
- o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé ;

AUTORISE ainsi le transfert à Saint-Louis Agglomération des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;

PREND ACTE que les opérations confiées à Saint-Louis Agglomération ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

POINT 4 / Transfert à Saint-Louis Agglomération de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »

Depuis la crise des gilets jaunes et le Grand Débat qui en a découlé en 2019, l'Etat a relancé la création des Maisons de Services Au Public (MSAP), labellisées désormais sous le terme « Espaces France Services (EFS) ».

Un seul Espace France Services est pour le moment opérationnel dans le Haut-Rhin, à la Sous-Préfecture d'Altkirch, mais l'objectif gouvernemental est d'implanter un point d'accueil par canton d'ici le 1^{er} janvier 2022.

L'Etat encourage ainsi à la création d'un ou plusieurs Espaces France Services sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les MSAP ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés à cet effet, à leurs démarches dans la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, elles articulent présence humaine et accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Le portage de la création et de la gestion d'un tel service au niveau de l'agglomération semble pertinent au regard de l'objet même de ces espaces qui ont vocation à répondre aux besoins

de la population de plusieurs communes. Il est donc proposé que les communes lui transmettent cette compétence.

Si la compétence lui est transférée, SLA envisage ainsi la création d'une ou plusieurs Maison de Service Au Public labellisée « France Services » en lien avec ses Pôles de Sierentz et Folgensbourg qui accueillent d'ailleurs déjà en leur sein un certain nombre de permanences de différents organismes (CAF, ADIL, ...) et qui ont vocation à être pérennisés dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis de la population.

Ce transfert de compétence n'entraînera aucun transfert financier ou de personnel, la commune n'exerçant pas à ce jour cette compétence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de transférer à Saint-Louis Agglomération la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » telle que prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

5.1 Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Communautaire se déroulera le 14 octobre 2020.

Il donne également lecture du courrier du Président du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération qui annonce le renouvellement dudit conseil et invite les personnes intéressées à s'y inscrire.

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative dont les réflexions peuvent éclairer les décisions prises par les élus de Saint-Louis Agglomération, en apportant le point de vue de la société civile. En effet, ce conseil est constitué uniquement de personnes qui travaillent, œuvrent ou vivent sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

5.2 Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental

Monsieur le Maire rend compte de l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Sundgau Oriental qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2020.

Un nouveau président a été élu, il s'agit de Monsieur Daniel ADRIAN.

POINT 6 / Rapport des Adjointes & Commissions

6.1 René ALMY

Monsieur André RIBSTEIN donne lecture du procès-verbal de la Commission Social et Animation du Mercredi 23 septembre 2020.

1. M. René ALMY remercie les membres de la commission de s'investir pour la commune. Il n'y aura pas de repas des aînés cette année.

La commune prévoit un cadeau d'un montant de 25 € par personne.

Les hommes et les femmes ont reçu un cadeau identique en 2019.

A partir de 65 ans, les personnes recevront un panier cette année.

Il a été convenu que le panier serait fait par Plaisir d'Offrir à Habsheim.

Le panier pour un couple sera un peu plus grand que pour une personne seule.

La prochaine réunion est prévue après le 19 octobre 2020.

Mme Carole GOEPFERT s'occupera de la commande des paniers.

M. René ALMY ira les chercher à Habsheim.

La distribution des paniers se fera dans la semaine avant Noël.

2. Il faut prévoir la sortie des aînés qui aura lieu en mai ou en juin 2021.

N'envisager aucune sortie en petit train, ni un endroit où il y a des marches.

Il faut que ce soit une journée récréative.

3. Jumelage dans les Landes

Organisation → Les Landais ne sont peut-être pas prêts pour nous accueillir, éventuellement sauter une année.

Il ne faudrait pas que les liens se perdent.

Séance levée à 19h45.

Prochaine réunion le mardi 20 octobre 2020 à 19h00.

Le Conseil Municipal décide qu'un panier d'un montant de 25 € sera offert par personne et non par couple.

6.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT donne lecture du procès-verbal de la Commission Scolaire du Jeudi 24 septembre 2020.

1. Tour de table – Présentation de chacun des membres

2. Rentrée 2020/2021

Effectifs : 3 classes réparties de la manière suivante :

- Mme GLANGETAS Mélanie : PS 11 / MS 7 / GS 9 + 1 ATSEM Mme DECAILLOZ Fanny

- Mme METZGER HIMMLER Sophie : CP 10 / CE1 13

- Mme HESS Marie-Odile : CE2 11 / CM1 10 / CM2 4

Soit 75 (ou 76) élèves au total (une élève inscrite en maternelle mais non présente le 1^{er} jour)

Contexte COVID :

- Entrée masquée des parents dans la cour uniquement si nécessaire
 - Pour accompagner les maternelles dans la classe, 3 adultes masqués au maximum peuvent entrer
3. Rentrée 2021/2022
- Au 1^{er} septembre 2020, 13 enfants nés en 2018 résidant à Uffheim seraient susceptibles d'intégrer l'école en 2021.
 - Ce chiffre ne tient pas compte des emménagements des prochains mois
 - 4 enfants de CM2 quitteront l'école en juin 2020

Fort de ce constat, différentes éventualités ont été discutées pour accueillir les enfants dans le cas d'une ouverture de classe ou avoir tout simplement plus d'espace car les locaux sont surchargés (nombre d'enfants, covid)

- Utiliser la petite salle de la Maison des Associations : peu dérangeant à ce jour car non utilisée par les associations mais besoin dans les mois à venir si le contexte sanitaire le permet
- Etudier la possibilité d'installer temporairement un « algéco » dans la cour : place, utilités, délai, coût, ..
- Se renseigner sur les algécos mis en place à Sierentz
- Le RDC de l'ancien péri est-il loué ? Pourrait-il être un lieu d'accueil ? Impossible, car les 2 logements de ce bâtiment sont loués.

4. Rentrée 2022/2023

- Ouverture d'une classe très probable

Hypothèses :

- Construire / aménager une structure durable dans la cour (mais déjà peu de place) : superficie, utilités, délai, coût, ..
 - Se renseigner sur une structure existante à Houssen
- Récupérer la crèche puis la retransformer en école
 - Bail jusqu'au 31/08/2022
 - Récupérer la crèche au plus tard le 31/12/2021 en ayant au préalable fait les devis et valider l'aménagement pour débiter les travaux en janvier 2022.
- Surélever / créer un étage à l'école : demander une étude du bâtiment
- Combien y a-t-il d'enfants nés en 2019 ?

Activités prévues cette année :

- Petits pains de la rentrée (fait le 10/09/2020)
- Saint Nicolas : 04/12/2020
- Classe de découverte à Orbey du 14 au 19 mars 2021
- Piscine (à partir d'avril)

Activités déjà réalisées et non planifiées à ce jour vu le contexte sanitaire :

- Semaine du goût
- Apprendre à porter secours
- Marché aux puces (vente crêpes, café, gateaux, ...) - Annulé
- Marché de l'Avent (vente bredele)
- Spectacle de Carnaval

Propositions de la Commission

Proposer des activités sur le recyclage, le tri des déchets, une visite de la petite Camargue.
Récupérer les contacts.

Diverses informations

Le budget scolaire s'élève à 7 810 € en 2020.

Cotisation pour la coopérative scolaire qui finance des sorties ou achats de matériels divers

15 € pour 1 enfant - 25 € pour 2 enfants - 35 € pour 3 enfants

Montant des affaires scolaires :

CP : 40 € - CE1 : 60 € - CE2 : 50 € - CM1 et CM2 : 25 €

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

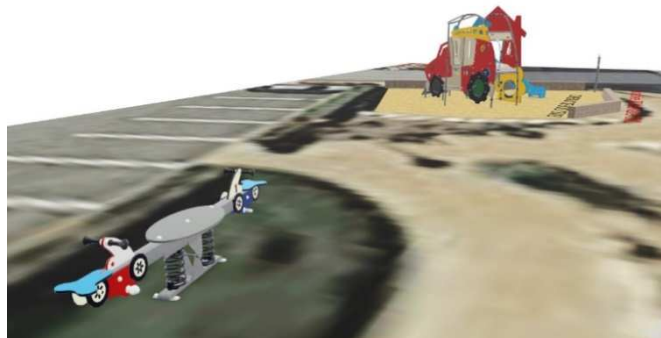
Madame Stéphanie PIGEOT donne lecture du procès-verbal de la Commission Jeunes du Mercredi 30 septembre 2020.

1. Tour de table – Présentation de chacun des membres
2. Annulation de la Fête d'Halloween vu le contexte sanitaire
3. Aire de jeux :
 - Enveloppe SLA à utiliser avant fin Décembre : 53 640 € pour aire de jeux, efficacité énergétique (isolation, système de chauffage plus performant, LED, double vitrage, ..), accessibilité aux personnes à mobilité réduite : participation SLA à hauteur de 50%
 - 2 lieux identifiés : Place du sabotier + Bifang (sondage voisinage à prévoir ?)
 - Dans un premier temps : 3 devis réceptionnés des sociétés SATD, HUSSON et KOMPAN pour la Place du Sabotier.

Préférence pour la solution proposée par KOMPAN : structure plus complète et ludique - sol en copeaux de bois + 1 jeu à ressort double – pas d'obligation de mettre un sol souple ou des copeaux car hauteur de chute < 1 mètre

Aménagement sous-traité à Muller Paysages

Coût : ≈ 28 000€ (structure + aménagement) => demander un devis global (structure + aménagement + accessoires) pour envoi de la demande de subvention.



Vue du projet

4. Activités pour les jeunes : Idées pour les années à venir
Pas d'urgence vu le contexte. Sera discuté ultérieurement.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

6.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 22 septembre 2020.

Dossiers instruits

❶ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0027 de Monsieur Mathias RAGOT, 32 Suttergasse – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelles 555, 597 et 604, pour la pose d'une clôture en façade avant avec des panneaux grillagés d'une hauteur de 1,20 m sur une dalle de soubassement d'une hauteur hors sol de 15 cm maximum ainsi que la pose d'un mur de soutènement avec une clôture d'une hauteur de 1,20 m : Avis favorable

❷ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0028 de Monsieur Christophe GOUX, 45 Suttergasse – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelles 173, 174 et 646, pour la réalisation d'une clôture en panneau rigide teinte anthracite d'une hauteur de 1,20 m sur une longueur de 44,5 mètres linéaires : Avis favorable

❸ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0029 de Monsieur Vincent LOHRENGEL, 21 A rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelles 475 et 476, pour la mise en place d'une clôture rigide d'une hauteur de 1,30 m ainsi que d'un portail en aluminium gris de 1,40 mètres de hauteur : Avis favorable

❹ Demande de Permis de construire PC 068 341 20 F0018 de M. et Mme ZEKOLLI Besim et Iliriana, 2 rue de la Gare – 68300 SAINT-LOUIS, section 5 parcelles 553 et 554 (surface terrain 500 m²) pour la construction d'une maison individuelle dans le lotissement Nedere Matten, lot 5 (surface habitable 116,63 m²) : Avis favorable sous réserve de l'implantation de la maison par rapport à la limite de voirie.

❺ Demande de Permis de construire PC 068 341 20 F0019 de M. Marc ZIMMERMANN et Mme Ratiba TOUIL, 40 rue de Mulhouse – 68300 SAINT-LOUIS, section 5 parcelle 558 (surface terrain 427 m²) pour la construction d'une maison individuelle de 210,56 m² dans le lotissement Nedere Matten , lot 9 : Avis favorable sous réserve de l'implantation de la maison par rapport à la limite de voirie.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

6.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER donne lecture du procès-verbal de la Commission Sécurité Routière et Infrastructure du Mardi 29 septembre 2020.

Sujets :

- Revoir les deux plateaux Rue du 20 Novembre pour les adoucir => en attente des devis.
- Mise en place d'un panneau « Interdiction de stationner » au niveau de la maison de la famille SELVI, située Rue Werben, qui se trouve sur la commune de Sierentz, donc en attente de la réponse de celle-ci.
- La commission sécurité routière a décidé de ne pas donner suite aux doléances des riverains de la Rue des Vignes.
- Mise en place d'une glissière de sécurité dans le Muehlweg (Werben Est) au niveau du virage derrière les nouvelles constructions « Maisons Kuentz ».

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jean-Luc KOERPER donne lecture du procès-verbal de la Commission Travaux du Mardi 29 septembre 2020.

Sujets :

- Remplacement des ampoules actuelles des candélabres par des LED dans les rues suivantes : Sébastien Gutzwiller, Landes, Burggraben, Cordier, Liberté, Eglise, Béthouard.
- Mise en conformité d'une armoire d'éclairage public dans le lotissement Gutzwiller.
- Finir le tronçon de la rue de la Liberté vers le lotissement Bifang.
- Mise en place d'un fil d'eau et du regard Rue Muehlweg, au niveau du virage derrière les nouvelles constructions « Maisons Kuentz ».

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 7 / Divers & Informations

7.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mardi 13 octobre	Commission Urbanisme	19 h 00 Mairie
Mardi 20 octobre	Commission Social et Animations	19 h 00 Mairie
Mercredi 21 octobre	Commission Environnement & Embellissement	19 h 00 Mairie

Mardi 27 octobre	CCCSPV	19 h 00 Mairie
Lundi 9 novembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Samedi 28 novembre	Visite des bâtiments communaux	9 h 30
Lundi 14 décembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie

7.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Social & Animation du 23 septembre 2020
- Procès-verbal de la Commission Scolaire du 24 septembre 2020
- Procès-verbal de la Commission Jeunes du 30 septembre 2020
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 22 septembre 2020
- Procès-verbal de la Commission Sécurité Routière et Infrastructure du 29 septembre 2020
- Procès-verbal de la Commission Travaux du 29 septembre 2020

7.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que les relevés planimétriques et altimétriques des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune afin de réaliser des plans numériques des réseaux ont commencé.

Monsieur le Maire signale que les travaux de réparation de la grille de la rue des Landes prévus initialement le 12 octobre 2020 sont reportés au 19 octobre 2020.

Des travaux sur le réseau AEP sont également prévus rue de la Liberté et des travaux sur les réseaux AEP, électricité et gaz sont prévus au niveau du 3 rue du 20 Novembre.

Une circulation alternée par des feux tricolores sera mise en place pour ces derniers.

Monsieur le Maire informe de la plainte d'un collectif de personnes habitant rue Burgraben et rue Sébastien Gutzwiller concernant des travaux de bûcheronnage dans le quartier.

Monsieur le Maire vient de recevoir la personne qui réalise ces travaux et informe de sa volonté de réunir la délégation des habitants qui lui ont exposé le problème pour leur rendre compte de cet entretien.

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'Adauhr, institution de conseil en urbanisme dont la commune est membre.

Monsieur le Maire informe que le transformateur d'électricité de la rue du 20 Novembre vers la sortie Magstatt-le-Bas a pris feu samedi 3 octobre 2020.

Les pompiers et les agents d'Enedis sont intervenus. L'électricité a été coupée dans une partie de la commune pendant quelques heures.

7.4 Tour de table

Madame Stéphanie PIGEOT informe qu'il y a entre 8 et 13 enfants inscrits à l'accueil périscolaire pendant la semaine d'ouverture des vacances scolaires de la Toussaint.

Monsieur Matthieu DOSSMANN informe qu'un administré lui a demandé la pose d'un miroir à l'angle de la rue de la Liberté et de la Suttergasse.

Certains élus s'étonnent de cette demande. Monsieur Matthieu DOSSMANN va se renseigner davantage et tiendra la Municipalité informée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM DE LA SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020
--

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Bunker – Rue des Vignes

Point 3 / Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energies (CEE) de la Commune par Saint-Louis Agglomération

Point 4 / Transfert à Saint-Louis Agglomération de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »

Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 6 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 7 / Divers & Informations

Nom & Prénom	Qualité	Signatures	Procuration
RIBSTEIN André	<i>Maire</i>		---
ALMY René	<i>1^{er} Adjoint</i>	<i>Procuration donnée à André RIBSTEIN</i>	
PIGEOT Stéphanie	<i>2^{ème} Adjointe</i>		---
WADEL Patrick	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
KOERPER Jean-Luc	<i>4^{ème} Adjoint</i>		---
DOSSMANN Matthieu	<i>Conseiller Municipal</i>		---
BARTH Julien	<i>Conseiller Municipal</i>		---
SMALLWOOD Véronique	<i>Conseillère Municipale</i>		---
COLETTI Charlotte	<i>Conseillère Municipale</i>		---
LEIBY Thomas	<i>Conseiller Municipal</i>		---
DESFOURS Filomena	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Procuration donnée à Georges HERTER</i>	
HOLBEIN Clarisse	<i>Conseillère Municipale</i>		---
HERTER Georges	<i>Conseiller Municipal</i>		---

<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---